

# FICHE DE POSTE

## Conseiller-ère technique – Conseil en énergie partagé (CEP)

### Employeur

L'Aduhme est l'agence locale des énergies et du climat des territoires du Puy-de-Dôme parmi lesquels Clermont-Ferrand et sa Métropole à l'origine de sa création en 1996 dans le cadre du programme européen SAVE II.

Elle a dans le cadre de sa mission d'intérêt général, pour objectif l'information, l'animation territoriale, le conseil et l'expertise techniques sur les questions de sobriété, d'efficacité et de diversification énergétiques auprès des consommateurs non domestiques (collectivités territoriales, organismes bailleurs, aménageurs et autres acteurs économiques des territoires). Son ambition est bien de tendre vers toujours plus d'opérationnalité dans l'accompagnement pour que la transition énergétique soit une réalité dans nos territoires.

L'agence locale intervient aussi auprès des acteurs et décideurs locaux (principalement des collectivités territoriales et l'intercommunalité) pour les accompagner dans la mise en œuvre de politiques énergétiques locales, de plans d'action avec en fond la lutte contre le dérèglement climatique, le développement et l'aménagement durable des territoires.

Si l'agence locale est un outil des collectivités pour avancer sur les questions de transition énergétique et de lutte contre le dérèglement climatique, elle intègre aussi dans les rangs de ses adhérents, des acteurs des territoires à l'instar des organismes bailleurs, des gestionnaires de réseau de distribution d'énergie, des fédérations et autres syndicats professionnels, des associations de préservation de l'environnement, etc.

L'Aduhme fait enfin partie de la Fédération des agences locales de maîtrise de l'énergie et du climat (FLAME), qui compte une quarantaine d'agences locales en France.

Pour plus d'information sur l'Aduhme : <http://www.aduhme.org>

Pour répondre toujours mieux aux attentes des collectivités-membres, l'Aduhme recrute un/une conseiller/conseillère technique - Conseil en énergie partagé (CEP) en contrat à durée indéterminée.

### La mission de CEP

Le dispositif de Conseil en énergie partagé (CEP) consiste en la mutualisation d'une compétence et d'une expertise énergie entre plusieurs collectivités n'ayant pas la taille suffisante pour salarier un technicien spécialisé.

Le/la Conseiller/conseillère en énergie partagé(e) accompagne ainsi la collectivité (élus et services) dans la définition d'une stratégie globale d'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine en vue de réduire consommations et dépenses énergétiques et ainsi de limiter son empreinte carbone. Ce travail nécessite obligatoirement en amont l'établissement d'un état des lieux et d'un suivi dans le temps des consommations et dépenses énergétiques. Cette première phase se concrétise ensuite par des préconisations allant de travaux légers à des projets plus importants et complexes (réhabilitation globale de bâtiment, exploitation et maintenance des installations de chaufferie, etc.). Sur l'ensemble de ces actions, le conseiller CEP accompagne la collectivité dans ses réflexions, et notamment dans ses besoins de prestataires extérieurs (aide à la rédaction de cahier des charges, à l'analyse des offres et des préconisations, évaluation *a posteriori* des économies générées, etc.).

C'est aussi l'occasion de mutualiser des moyens, partager des réflexions, engager des actions collectives entre plusieurs collectivités et mettre en avant les bonnes pratiques. Deux opérations d'envergure ont été récemment développées : l'opération COCON 63 qui a permis l'isolation thermique de 100 000 m<sup>2</sup> de combles perdus de bâtiments publics générant près de 180 GWh<sub>cumac</sub> et la constitution de groupements d'achat de gaz naturel et d'électricité. Il s'agit ainsi bien d'une véritable animation d'un réseau local de collectivités engagées dans la logique de la transition énergétique.

Ce sont ainsi près de 1 000 bâtiments propriété de quelque 300 communes et intercommunalités qui sont actuellement suivis par l'Aduhme dans le cadre du dispositif CEP.

## Définition de la mission

1. Mise en œuvre et suivi du Conseil en énergie partagé auprès de collectivités adhérentes :
  - Établissement de bilans annuels de consommations et dépenses d'énergie ;
  - Aide à la décision dans la définition de la stratégie globale d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine de la collectivité ;
  - Préconisation de solutions énergétiques adaptées dans une logique de neutralité vis-à-vis des fournisseurs d'énergie et de matériel ;
  - Rendu des bilans auprès des élus et des services de la collectivité ;
  - Rédaction d'avis techniques, de cahiers des charges et suivi des projets, accompagnement des maîtres d'ouvrage et des bureaux d'études ;
2. Participation au développement du dispositif CEP auprès de nouvelles collectivités ;
3. Animation de groupes de travail, de réflexions partagées et d'actions collectives ;
4. Valorisation des expériences et des travaux (présentation orale, communication...) ;
5. Veille (et éventuellement application) technique et réglementaire ;
6. Participation aux programmes mis en place par l'agence locale, notamment les actions collectives à l'instar de COCON 63 mais aussi son outil de suivi et de prospective de la transition énergétiques des territoires du Puy-de-Dôme (mission d'observation).

## Lieu de travail

Le poste est basé à Clermont-Ferrand dans les locaux de l'Aduhme. Le territoire d'action de l'agence est le département du Puy-de-Dôme. Des déplacements sur le territoire sont à prévoir. Il pourra être demandé au titulaire de se déplacer ponctuellement en France pour participer notamment à des séminaires ou groupes de travail dans le cadre de collaboration de réseaux (CEP, FLAME, AMORCE...). Des interventions sont possibles en soirée.

## Profil demandé

- Formation de niveau Bac+2 (DUT, BTS thermique, énergétique...) minimum et une expérience significative dans le domaine de l'énergie (Bureau d'études, exploitant de chauffage, etc.) ;
- Connaissance obligatoire et approfondie :
  - de la thermique, de l'énergétique du bâtiment et des outils associés, des techniques de maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables (notamment le bois-énergie), des acteurs de ces filières, du contexte énergétique et environnemental actuel et de la tarification énergétique ;
  - des collectivités locales et de leur fonctionnement ;
- Maîtrise recommandée de différents logiciels de simulation thermique dynamique et de calculs thermiques réglementaires ;
- Rigueur, organisation, esprit d'analyse et de synthèse ;
- Capacités rédactionnelle, d'organisation, de planification d'action, de respect des engagements ;
- Sens de la pédagogie par l'exemple et de l'évaluation ;
- Capacités d'expression et d'argumentation écrite et orale ;
- Sens du dialogue, du travail en équipe et de l'intérêt général ;
- Très bonne maîtrise de l'outil informatique et des technologies de communication ;
- Motivations personnelles pour les économies d'énergie, les énergies renouvelables et plus largement l'environnement ;
- Permis B.

## Autres éléments concernant le poste

**Conditions :** CDI

**Durée du temps travail :** 35 heures

**Salaire selon expérience et profil**

**Date de prise de fonction :** fin du premier semestre 2020

**Envoyer lettre, CV et prétentions salariales avant le :** 16 mars 2020, à :

**Aduhme**

Madame la Présidente

Maison de l'Habitat- 129, avenue de la République 63100 CLERMONT-FERRAND